

# Syrie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 822

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268342>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## ...A GENÈVE

**Waterman**  
à cartouche  
d'encre

PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38  
GENÈVE Téléphone 25 93 95

**CORSETS CLÉMENT**  
26, rue du Marché - Genève

Toutes les dernières nouveautés  
Tous les genres - Tous les prix

Timbres escompte jaunes

**BROSSERIE W. SCHUBNELL**  
Brosserie pour la toilette et le ménage  
6, rue Winkelried - Genève - Téléph. 32 20 73

**O. BEYELER**  
COUTANCE 26 A - GENÈVE

Tailleur pour dames  
et pour hommes

**OPTIQUE MODERNE**  
ALBERT KRAUER GENÈVE  
OPTICIEN DIPLOMÉ MAÎTRISE FÉDÉRALE RUE DU M<sup>Y</sup>-BLANC 8

**DROGUERIE FATUM**  
29, av. Pictet-de-Rochemont - Genève  
conseille toujours au mieux!

Pour vos déménagements,  
pour vos voyages,  
adressez-vous à nos annonceurs :

Déménagements et Voyages  
**NATURAL LE COULTRE S. A.**  
Grand-Quai 24 Tél. 25 12 55 Genève

Mercurie - Bonneterie - Lingerie  
**M. MAGNIN**  
27, Bourg-de-Four - Genève - Téléph. 24 07 34

**LAINES ET BAS**  
**DURUZ**  
CROIX-D'OR 7 - GENÈVE  
ARTICLES DE BÉBÉS

**RELIURE**  
Travail soigné - Prix modiques  
Ecrire à Mlle GOLAZ, 4, rue de l'Est,  
Eaux-Vives, Genève, qui vient chercher  
et rapporte à domicile.  
Recommandée par Mlle A. Brocher,  
7, place du Petit-Saconnex.

**Colombie**  
L'Assemblée constituante nationale s'est prononcée à l'unanimité, le 25 août 1954, pour l'extension aux femmes du droit de vote et de celui d'être élues. Ces droits étaient jusqu'alors limités aux hommes.  
Le 21 décembre 1953, le Gouverneur de l'Etat de la Géorgie a signé une loi sur les femmes jurés, autorisant les femmes à faire partie des jurys de Géorgie. Les femmes ayant des enfants au-dessous de 16 ans, ainsi que les infirmières, sont exemptées du service de juré ; la loi contient également une disposition permettant aux femmes de demander que leur nom soit omis de la liste des jurys si elles ne désirent pas en faire partie.

## La sécurité sociale au Danemark

### Rentes de vieillesse

Tous les citoyens danois ont droit à une retraite, sauf ceux qui possèdent une très grosse fortune personnelle.

La rente varie selon le domicile ; le taux est fixé selon le revenu de l'assuré. A 60 ans, une femme peut toucher sa retraite ; un homme, à partir de 65 ans. Si vous attendez d'avoir 70 ans, le taux est un peu plus élevé. Vous pouvez aussi obtenir un supplément de veuve.

Nous avons visité une quantité de maisons pour vieillards avec des appartements à une ou deux chambres. Vous faites votre propre cuisine ou vous pouvez acheter des repas chauds (cuisine commune).

Le loyer mensuel est de 23 à 28 couronnes si vous êtes célibataire, et de 28 à 34 couronnes pour les couples.

Autre formule : « Le Home » ! Vous avez alors, ô surprise, votre chambre bien à vous (je n'ai jamais vu de chambre à deux lits). Vous êtes dans vos meubles ; vous gardez votre petite vie à vous, votre personnalité. L'Etat paie directement votre pension ; vous recevez votre argent de poche.

Et vous croyez qu'ils sont heureux les vieillards au Danemark ? Détrompez-vous... Une maison habitée par des vieux seulement c'est triste... vous comprenez... Plus de rires, plus de chansons ; c'est comme une maison sans fenêtres.

Il arrive pourtant — dans ce pays féérique, tout est possible — que des pensionnaires rencontrent encore l'âme sœur... Alors on assiste à des mariages... nous a confié la directrice d'un asile.

Détail intéressant : au Danemark, le mariage religieux suffit... pour être légalement

marié ! Les divorces sont nombreux. Comme j'en demandais la raison, on m'a répondu : « Les jeunes se marient trop tôt ! ».

### Où prend-on l'argent ?

#### Impôts

Le taux varie d'après une échelle fortement progressive, allant jusqu'à 63 %, et puis il y a les impôts indirects, notamment sur le tabac, la bière, les spiritueux, le chocolat, les divertissements.

Le total des dépenses sociales au Danemark a été en 1950 de 1 848 343 000 couronnes danoises (environ 1 milliard 161 millions en fr. suisses).

Quelques chiffres relatifs aux dépenses sociales dans les trois pays scandinaves (chiffres donnés en couronnes) :

| Dépenses sociales |                          |
|-------------------|--------------------------|
| Danemark          | 1 milliard 848 millions  |
| Norvège           | 1 milliard 61 millions   |
| Suède             | 2 milliards 669 millions |

#### Pourcentage du revenu national

|          |        |
|----------|--------|
| Danemark | 9,7 %  |
| Norvège  | 3,2 %  |
| Suède    | 10,9 % |

#### Par tête d'habitant


|          |               |
|----------|---------------|
| Danemark | 433 couronnes |
| Norvège  | 325 couronnes |
| Suède    | 380 couronnes |

Qu'un si petit pays ait pu réaliser, sur le plan social aussi, de si grandes choses est véritablement un conte de fée... ne trouvez-vous pas ?  
R. Eguet

## La solidarité des consommateurs

Depuis un certain temps, l'on entend beaucoup parler et on lit bien des articles sur la représentation insuffisante des intérêts des consommateurs dans notre vie économique. Cela provient en partie du fait que les acheteurs ne sont pas conscients de leur puissance et de leurs responsabilités, ou qu'alors ils n'en tirent pas les conclusions. En suivant une ligne de conduite plus sensée et plus logique, lorsqu'ils procèdent à leurs achats, ils pourraient atteindre des résultats réjouissants, tandis qu'en proférant des plaintes stériles ou en laissant faire, ils n'obtiennent aucune amélioration. C'est ainsi que, par exemple, la masse des consommateurs pourrait, en ayant une attitude de solidarité lorsqu'ils font leurs achats, encourager efficacement l'évolution sociale de notre économie, sans que pour cela l'acheteur ait à dépenser plus qu'il ne le

fait déjà.

Rappelons-nous en cette occurrence le Label , « la marque d'un travail équitablement rémunéré ». La marque Label donne la garantie que les produits qui la portent proviennent d'entreprises qui accordent à leurs employés et ouvriers des conditions de travail et de salaire avantageuses. Mais l'Organisation suisse Label, qui concède la marque, ne veille pas seulement aux bonnes conditions matérielles de travail, elle s'efforce aussi d'améliorer et d'approfondir les relations humaines dans les entreprises. Lors de leurs prochains achats pour les fêtes de fin d'année, nous demandons aux consommateurs, une fois de plus, de tenir compte de la marque Label, pour le bien de la collectivité et dans leur propre intérêt.

Organisation suisse Label

### Syrie

La loi N° 173 du 18 mai 1954 a proclamé la Constitution de la République de Syrie du 21 juin 1953 nulle et sans effet, et a remis en vigueur les dispositions de la Constitution du 5 septembre 1950. La Constitution de 1950 dispose que les Syriens peuvent voter et peuvent être élus s'ils remplissent toutes les autres conditions de la loi électorale. La loi électorale (décret N° 17 du 10 septembre 1949, modifié par la loi 188 du 28 juin 1954) dispose que les femmes doivent avoir un certificat de l'enseignement pri-

naire afin d'être autorisées à voter. Cette condition ne s'applique pas aux hommes. La loi électorale dispose en outre qu'un candidat au Parlement doit être « électeur mâle ». La Constitution de 1953 avait accordé aux femmes la plénitude des droits politiques, y compris le droit d'être élues au Parlement.

Les informations féministes sur divers pays, publiées dans ce numéro, sont empruntées à un bulletin de la Commission de la femme à l'ONU.

**Budget restreint mange à sa faim**  
dans les restaurants du **DSR**  
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAIN

|                |  |
|----------------|--|
| Chaux-de-Fonds | FOYER D S R<br>Rue des Chemins-de-Fer 7            |
| Genève         | RESTAURANT DES FALAISES<br>Quai du Rhône 47        |
| Lausanne       | RESTAURANT LE CARILLON<br>Rue des Terreaux 22      |
| Le Locle       | RESTAURANT DE ST-LAURENT<br>Rue St-Laurent 2       |
| Neuchâtel      | RESTAURANT BON-ACCUEIL<br>Rue Calame 13            |
| Nyon           | RESTAURANT NEUCHATELOIS<br>Faubourg du Lac 17      |
| Peseux         | RESTAURANT SANS ALCOOL D S R<br>Avenue Viollier 11 |
|                | PENSION D S R<br>Rue du Château 12                 |

**LOUIS KUHNE & C<sup>ie</sup>**  
**PORCELAINES & CRISTAUX**  
17, RUE DU MARCHÉ (MOLARD)  
GENÈVE  
TÉLÉPHONE 24 03 62

## CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Gruyère  
Toiles et tissages à la main

**Art Rustique Suisse**  
H. CUÉNOUD  
Av. du Théâtre 1  
vis-à-vis du Théâtre  
Tél. 22 31 20  
Lausanne

Travail artisanal du pays  
Blouses paysannes  
Pailles tressées  
Poteries et bois sculptés  
Grand choix de foulards imprimés  
avec plan de Lausanne et autres  
Santons suisses et valaisans

Spécialité : La fiche comptable

**Imprimerie Th. Ebechard**  
LAUSANNE  
Terreaux 8  
Téléphone 22 33 83

**INSTITUT FLORIANA**  
Direction E. PIOTET  
Villa Sussex — Tél. 24 14 27  
LAUSANNE

Section A — Formation de nurses,  
gouvernantes d'enfants et  
institutrices privées  
Placement des élèves assurés

Section B — Culture générale

**L'artisan du tricot**  
9, rue de la Confédération GENÈVE  
26, rue de Bourg LAUSANNE

**FREY-WICKY**  
13, rue de Lausanne - VEVEY  
Trousseaux - Tissus - Blanc  
Linge de maison  
Toileries, etc.

**Parfumerie du Passage**  
Soins de beauté - Manucure  
Rue du Simplan 31 - VEVEY  
Mlle J. GUERRY Tél. 5 11 37

## Emissions radiophoniques

Tous les vendredis, à 13 h. 45 :  
La femme chez elle (causeries de l'Institut ménager suisse).

Samedi 11, à 14 h. — Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. Sociétés féminines à l'étranger : Danemark, lettre du Tessin, La vie des autres, par A Schmitt.

Mercredi 15, à 18 h. 25 — Le métier qu'elle en choisit : Employée de maison, par Yvette Z'Graggen.

## Carnet de la Quinzaine

**Vendredi 3 décembre**  
Berne : La Monnaie (Bellevue), 20 h. 30, Groupe suffragiste romand, causerie de Mlle A. Travellotti sur l'Unesco et la déclaration universelle des droits de l'homme.

**Mercredi 8 décembre**  
Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h. 15, Repas d'Escalade (chaud). Les membres peuvent s'inscrire jusqu'au 6 décembre à midi. Soirée récréative : Le Voyage de Tschong-Li de Sacha Guitary, et Revue : Décembre à mars.

**Judi 9 décembre**  
Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h., Thé mensuel. 16 h. 30, Réprise du spectacle de l'Escalade. Billets fr. 2,50.

**Samedi 11 décembre**  
Genève : Galerie Muriset, Molard 4 (2<sup>me</sup>), 20 h. 30 — Causerie sur le Maroc, par Mme J. Devaud, avec projections. Club des femmes de carrières libérales et commerciales.